

# Appui aux commerces : aide aux loyers

## CC DU SISTERONAIIS-BUECH

### Présentation du dispositif

Dans le cadre de l'accompagnement à la création et à la reprise de petits commerces sur le territoire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, une aide aux loyers est proposée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises commerciales, en centre-ville ou centre-village.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles créateurs ou repreneurs d'un commerce en centre-ville ou centre-bourg, dans le périmètre de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le local commercial sera de plain-pied avec une vitrine, et devra être ouvert au minimum cinq jours par semaine.

Le bail aura une durée minimale d'une année et la demande devra être formulée au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du bail.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide aux loyers est attribuée selon les modalités suivantes :

- prise en charge de 20% des loyers annuels la première année,
- prise en charge de 15% des loyers annuels la deuxième année,
- prise en charge de 10% des loyers annuels la troisième année.

Cette aide limitée à 3 ans est plafonnée à 1 000 € par an, et débute à la date de signature du bail.

### Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire au Service développement économique de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### CC DU SISTERONAIIS-BUECH

#### Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

- Place de la République,  
04200 SISTERON  
Téléphone : 04 92 31 27 52  
Web : [www.sisteronais-buech.fr](http://www.sisteronais-buech.fr)